REPUBLIQUE DU CONGO

Unité *.* Travail *.* Progrès

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET

000=

Budget de l'État

Exercice 2000 Réajusté

oOo=====

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE N° 13-2000 du 10 octobre 2000

portant modification de la loi de finances n° 22-99 du 31 décembre 1999 pour l'année 2000

Sommaire

Exposé des Motifs..... Corps de la Loi..... Annexes..... 23 - 51 52 - 55 3 - 22 Pages Exposé des Motifs

Le Budget de l'Etat exercice 2000 dans sa version initiale, a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Six Cent Soixante Onze Milliards Trois Cent Quatre Millions (671.304.000.000) de francs CFA dont :

- 531.479.000.000 FCFA pour le Fonctionnement;
- 139.825.000.000 FCFA pour l'Investissement.

Il dégageait une impasse de Cent Quatre Vingt Dix Sept Milliards Cinq Cent Soixante Dix Sept Millions (197.577.000.000) de Francs CFA.

Ce Budget, conçu dans la perspective du rétablissement de l'équilibre des finances publiques, constituait le cadre juridique et financier de négociation d'un programme post-conflit, gage d'une reprise économique durable.

Comme suite à l'amélioration de la conjoncture nationale et internationale caractérisée par :

- le bon comportement du secteur pétrolier qui s'observe depuis le début de l'année et qui pourrait se consolider jusqu'en fin d'exercice;

- la reprise de l'activité économique sur l'ensemble du territoire national suite aux efforts de pacification du pays ;

- la reprise du trafic ferroviaire;

- la réalisation des investissements stratégiques liés à la reconstruction des infrastructures administratives et économiques;

il est apparu nécessaire d'élaborer un collectif budgétaire qui marque la volonté du Gouvernement d'intégrer l'ensemble des ressources et des dépenses dans les comptes budgétaires de l'Etat, afin de matérialiser la politique de bonne gouvernance.

Ce collectif budgétaire vise, entre autre, la couverture des dépenses d'urgence engendrées par l'effort de sécurisation du pays et les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de la reconstruction et du rétablissement du chemin de fer.

Ce réajustement budgétaire poursuit les mêmes objectifs que la loi de finances initiale. Il se caractérise par un accroissement de ressources soit Cent Cinquante Cinq Milliards Cent Vingt Quatre Millions (155.124.000.000) de francs CFA, et une réduction importante de l'impasse budgétaire à Cent Quarante Sept Milliards Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Millions (147.499.000.000) de francs CFA imputable, entre autre, à la baisse des emprunts.

Pour atteindre les objectifs fixés, le train de mesures initialement envisagées demeure.

Le Budget général de l'Etat exercice 2000 réajusté est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Sept Cent Soixante Huit Milliards Cent Cinquante Millions (768.150.000.000) de francs CFA répartie comme suit :

- Fonctionnement hors contribution à l'investissement Investissement	609.900.000.000 FCFA 158.250.000.000 FCFA
La structure du Budget général de l'Etat se présente de la manière suivante :	
A Fonctionnement	
- Recettes Déduction de la contribution à l'Investissement Total I B Investissement	711.688.000.000 FCFA 101.788.000.000 FCFA 609.900.000.000 FCFA
- Contribution à l'Investissement Autres Ressources Total II Total Budget général (Total I + Total II)	101.788.000.000 FCFA <u>56.462.000.000 FCFA</u> 158.250.000.000 FCFA 768.150.000.000 FCFA

Première Partie : Des voies et moyens

Nouvelles dispositions de la loi de finances modificative pour 2000

Impôts et taxes intérieurs

Les anciennes dispositions du volet recette sont modifiées ainsi qu'il suit :

Modifications de la loi de finances n° 22/99 du 31 Décembre 1999 pour l'année 2000 :

A.- Dispositions concernant les impôts

Les modifications visent les correctifs à apporter aux dispositions antérieures en vue d'une meilleure interprétation des textes.

1.- Dispositions s'inscrivant dans la perspective de l'amélioration des ressources

Lors de la mise en oeuvre de la loi de finances initiale, il a été constaté des difficultés d'application de certaines dispositions fiscales nouvelles, tendant à l'amélioration du niveau des recettes publiques.

Par conséquent, compte tenu des pertes financières graves que pourraient entraîner ces dispositions, de nature à limiter les ressources publiques, il apparaît utile de procéder à la correction des erreurs constatées. Il s'agit de :

- retirer la modification apportée à l'article 22 de la loi 12/97 du 12 Mai 1997 instituant la TVA, par la loi de finances 22/99 du 31 Décembre 1999 ;

- harmoniser la définition des zones entre les tableaux A et B de la patente en gardant pour la zone :
- a) Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi et Mossendjo;
- b) Chefs-Lieux de Régions et Districts;
- c) Autres localités;
- viser pour article de renvoi le 44 au lieu du 42 lorsqu'il s'agissait d'amender l'article 6 nouveau de la TVA.

Article 314

Tableau B (en bas du tableau)

Au lieu de :

a) Zone 1 : Brazzaville -Centre, Pointe-Noire...

Zone 2 : Chefs-lieux des Régions et des Districts y compris...

Zone 3: Autres localités.

Lire:

a) Zone 1: Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo, Ouesso.

Zone 2 : Chefs-Lieux des Régions et des Districts.

Zone 3: Autres localités.

Le reste sans changement.

2.- Modifications de la loi 12/97 du 12 Mai 1997 portant institution de la TVA

Article 6 nouveau, alinéa 1

Au lieu de:

... conformément aux articles 26, 30 et 42 du Code général des Impôts.

Lire:

... conformément aux articles 26,30 et 44 du Code général des Impôts.

Le reste sans changement.

Article 22 nouveau

La modification apportée par la loi de finances 2000 est sans objet. Les dispositions de l'article 22 ancien demeurent.

B.- Dispositions concernant les Douanes :

Sans changement.

<u>Deuxième Partie</u>: <u>Des Budgets et Comptes Spéciaux</u>

Sans changement.

Troisième Partie : Du Budget de l'Etat

A.- Fonctionnement

Les prévisions réajustées de recettes et de dépenses de Fonctionnement pour 2000 sont arrêtées à : Sept Cent Onze Milliards Six Cent Quatre Vingt Huit Millions (711.688.000.000) de francs CFA contre Six Cent Trois Milliards Quatre Cent Quatre Vingt Dix Sept Millions (603.497.000.000) de francs CFA de prévisions initiales, soit une augmentation de Cent Huit Milliards Cent Quatre Vingt Onze Millions (108.191.000.000) de francs CFA (+ 17,93 %) due essentiellement à l'amélioration du niveau des recettes pétrolières.

I.- Des Ressources

Estimées à 711.688.000.000 de francs CFA, les ressources réajustées sont composées comme suit :

I-1.- Impôts et Taxes Intérieurs

Ils augmentent de 12.203.500.000 de francs CFA et passent à 102.700.000.000 de francs CFA contre 90.496.500.000 francs CFA, soit une hausse de 13,48 % par rapport aux prévisions initiales. Cet accroissement s'explique par la reprise de l'activité économique à Brazzaville et sur l'ensemble du territoire national.

Les mesures suivantes doivent accompagner cette prévision :

- l'obligation de déclaration des revenus fonciers ;
- la poursuite de l'installation de l'administration fiscale ;
- la dynamisation des contrôles fiscaux et le déblocage des moyens de lutte contre la fraude fiscale ;
- l'informatisation de l'administration fiscale ;
- la dotation des administrations fiscales en moyens roulants ;

- la poursuite de l'extension de la TVA au secteur informel ;
- l'harmonisation des textes fiscaux conformément au Programme Régional de Réforme (PRR) et au Code Général des Impôts (CGI).

I-2.- Droits et Taxes de Douanes

Pour 43.800.000.000 de francs CFA contre 64.900.000.000 de francs CFA initialement prévues, les recettes de douanes connaissent une diminution de 21.100.000.000 de francs CFA (-32,51 %) imputable à la reprise tardive du trafic ferroviaire, au ralentissement des importations et à l'octroi des exonérations exceptionnelles.

Cette inscription se présente de la manière suivante :

- Droits et Taxes de Douanes : 33.800.000.000 de francs CFA contre 53.200.000.000 de francs CFA de prévisions initiales, soit une diminution de 19.400.000.000 de francs CFA (-36,47 %);
- Taxes Spéciales sur les Hydrocarbures (TSH): 10.000.000.000 de francs CFA contre 11.700.000.000 de francs CFA, soit une diminution de 1.700.000.000 de francs CFA (-14,53 %).

Cette prévision exige les mesures d'accompagnement ci-après :

- la réhabilitation et la réorganisation des services de Douanes ;
- la dynamisation du contrôle et de la surveillance des importations ;
- la suppression des exonérations exceptionnelles ;
- l'application rigoureuse des dispositions du Programme Régional de Réforme ;
- le renforcement du contrôle des «Recettes et des Services» des douanes.

I-3.- Ressources du Domaine et des Services

Elles passent de 289.923.500.000 de FCFA à 445.089.000.000 de FCFA, en augmentation de 155.165.500.000 de FCFA (+53,52 %). Cette augmentation s'explique par l'amélioration notable du prix du baril de pétrole et du cours du dollar, affectant ipso-facto les recettes pétrolières. Ces recettes réajustées comprennent :

a .- Les Recettes du Domaine

Les recettes du Domaine évaluées à 248.295.000.000 de FCFA contre 166.954.500.000 de FCFA de prévisions initiales se composent comme suit :

- redevance pétrolière partage de production autres ressources du domaine	190.794.000.000 de FCFA; 246.745.000.000 de FCFA. 1.550.000.000 de FCFA
Les paramètres de calcul de ces recettes sont les suivants : * production pétrolière * prix moyen du baril de pétrole congolais * taux de change	13.690.000 tonnes; 24 \$ US 1 \$ US = 620 FCFA.

Les mesures d'accompagnement ci-après s'imposent :

- la dynamisation du système de vérification et de suivi de la production des exportations du pétrole ;
- la définition et la mise en place effective du statut de la Société Nationale des Pétroles du Congo dans ses relations avec l'Etat ;
- la finalisation de la réforme du secteur pétrolier (privatisation et restructuration) ;
- l'amélioration du suivi de la conjoncture du marché pétrolier.

Les réajustements apportés aux recettes du Budget initial 2000 figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Tableau Récapitulatif des Ressources de Fonctionnement 2000

Désignation	Prévisions	2000	Modifications	2000	% de variation	% du total ressources
	Initiales	Réajustées	+	-		
Titre I : Recettes fiscales						
Impôts et taxes intérieurs	-90.496.500.000	102.700.000.000	12.203.500.000	ne n	13,48	14,43
Droits et taxes de Douanes	64.900.000.000	43.800.000.000	-	21.100.000.000	-32,51	6,15
Sous Total Titre I	155.396.500.000	146.500.000.000	12.203.500.000	21.100.000.000	5,72	20,58
Titre 2 : Recettes du						
Domaine et des Services						
- Revenus du domaine	166.954.500.000	248.295.000.000	81.340.500.000		48,72	34,89
- Redevance Pétrolière	117.969.000.000	190.794.000.000	72.825.000.000		61,73	26,81
- Recettes de services	5.000.000.000	6.000.000.000	1.000.000.000		20,00	0,84
Sous Total Titre 2	289.923.500.000	445.089.000.000	155.165.500.000		53,52	62,54
Titre 3 : Recettes de						
Transferts						
- Contribution des						
organismes divers	600.000.000	600.000.000	0		-	0,08
Sous Total Titre 3	600.000.000	600.000.000	0		-	0,08
Titre 4 : Ressources						
Externes						
- Ressources en capital	157.577.000.000	119.499.000.000		38.078.000.000	-24,16	16,80
Sous Total Titre 4	157.577.000.000	119.499.000.000		38.078.000.000	-24,16	16,80
Total	603.497.000.000	711.688.000.000	167.369.000.000	59.178.000.000	17,93	100,00

II.- Des Charges

Les charges de fonctionnement réajustées pour 2000 sont arrêtées à la somme de 711.688.000.000 de FCFA contre 603.497.000.000 de FCFA de prévisions initiales, soit un accroissement de 108.191.000.000 de FCFA (+17,93 %). Elles sont détaillées comme suit :

II-1.- Dette Publique

Le service de la dette réajusté pour l'exercice 2000, estimé à 387.900.000.000 de FCFA contre 341.879.000.000 de FCFA de prévisions initiales, est en augmentation de 46.021.000.000 de FCFA (+13,46 %).

Cette inscription ne tient pas compte des accords de rééchelonnement éventuels avec le Club de Paris et des propositions de retraitement de la dette intérieure.

Cette prévision se décompose de la manière suivante :

- dette extérieure : 372.560.000.000 de FCFA contre 328.410.000.000 de FCFA de prévisions initiales ;
- dette intérieure : 15.340.000.000 de FCFA contre 13.469.000.000 de FCFA de prévisions initiales.

Le noyau dur représente 162.920.000.000 de FCFA et se compose ainsi qu'il suit :

- multilatéraux	44.200.000.000 de FCFA 28.320.000.000 de FCFA
- Club de Paris après date outon	90.400.000.000 de FCFA.

II-2.- Charges Courantes de Fonctionnement

Initialement prévues pour 151.595.000.000 de FCFA, les prévisions réajustées sont portées à 180.000.000.000 de FCFA, soit une augmentation de 28.405.000.000 de FCFA (+17,74 %). Ces charges comprennent :

II-2-1.- Dépenses du Personnel

Elles sont maintenues à leur niveau initial de 106.000.000.000 de FCFA et permettent de prendre en charge :

- la régularisation de la situation administrative des volontaires de l'Enseignement ;
- la réintégration des agents de l'Etat radiés en 1994 ;
- les décisions gouvernementales à incidence financière prises en cours d'année en l'absence d'une prévision initiale.

En plus des mesures préconisées dans la loi de finances initiale, les mesures d'accompagnement ci-après sont envisagées :

- le gel de recrutement au niveau de la fonction publique ;
- la poursuite du nettoyage du fichier de la solde ;
- la finalisation du recensement des agents civils de l'Etat ;
- l'organisation d'un recensement spécial dans les Forces Armées Congolaises (FAC), préalable à toute prise en charge de situations administratives.

II-2-2.- Dépenses de Matériel

Pour 29.000.000.000 de FCFA contre 22.900.000.000 de FCFA de prévisions initiales, soit un accroissement de 6.100.000.000 de FCFA (+26,64 %), cette dotation supplémentaire s'explique essentiellement par la prise en compte de la régularisation des dépenses de pacification et de sécurité exécutées par des procédures d'urgence.

II-2-3.- Charges Communes

Elles passent de 22.695.000.000 de FCFA à 45.000.000.000 de FCFA, soit 22.305.000.000 de FCFA d'augmentation (+98,28 %). Cet accroissement se justifie principalement par la prise en compte des dépenses liées :

- au fonctionnement du Comité de Paix institué par décrets n° 2000-4 et 2000-5 du 14 Février 2000 ;
- à l'action humanitaire suite aux catastrophes naturelles et aux conflits dans la sous-région notamment en République Démocratique du Congo.

Concernant les dépenses de matériel et des charges communes, l'application rigoureuse de la procédure réglementaire d'exécution des dépenses publiques s'impose.

III.3.- Transferts et Interventions

Les dépenses de transferts et interventions réajustées, arrêtées à la somme de 143.788.000.000 de FCFA contre 110.023.000.000 de FCFA de prévisions initiales, soit une augmentation de 33.765.000.000 de FCFA (+30,69), comprennent :

III-3-1.- Les Transferts hors contribution à l'Investissement

Les prévisions réajustées arrêtées à 42.000.000.000 de FCFA contre 38.005.000.000 de FCFA initialement prévues, sont en hausse de 3.995.000.000 de FCFA (+10,51%). Cette augmentation s'explique essentiellement par la prise en compte des dépenses nécessitées par l'organisation du recensement administratif.

III-3-2.- La Contribution à l'Investissement

Elle est portée à 101.788.000.000 de FCFA contre 72.018.000.000 de FCFA de prévisions initiales, soit une augmentation de 29.770.000.000 de FCFA (+41,34 %). Ce relèvement traduit la volonté du Gouvernement de :

- financer sur fonds propres les investissements stratégiques ;
- reporter les crédits de paiement de la tranche 1999 évalués à 24.600.000.000 de FCFA;
- minimiser le recours aux ressources d'emprunt dont la mobilisation dépend de la signature d'un accord avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Tableau récapitulatif des charges de fonctionnement 2000

	Prévisions 2000			Relatives	
Désignations			Modifications	Variations	
	Initiales	Réajustées			Pourcentage par rapport au total du budget
Titre 5 : Dette Publique					
- Dette Extérieure	328 410 000 000	372 560 000 000	44 150 000 000	13,44	52,35
- Dette Intérieure	13 469 000 000	15 340 000 000	1 871 000 000	13,89	2,16
Sous-Total Titre 5	341 879 000 000	387 900 000 000	46 021 000 000	13,46	54,50
Titre 6 : Fonctionnement des servi	ces				
- Personnel	106 000 000 000	106 000 000 000	0	0,00	14,89
- Matériel	22 900 000 000	29 000 000 000	6 100 000 000	26,64	4,07
- Charges Communes	22 695 000 000	45 000 000 000	22 305 000 000	98,28	6,32
Sous-Total Titre 6	151 595 000 000	180 000 000 000	28 405 000 000	18,74	25,29
Titre 7: Transferts et Interventions	3				
- Transferts hors contribution	38 005 000 000	42 000 000 000	3 995 000 000	10,51	5,90
- Contribution à l'Investissement	72 018 000 000	101 788 000 000	29 770 000 000	41,34	14,30
Sous-Total Titre 7	110 023 000 000	143 788 000 000	33 765 000 000	30,69	20,20
Total	603 497 000 000	711 688 000 000	108 191 000 000	17,93	100,00

B.- Investissement

Le volet investissement pour l'exercice 2000 initialement arrêté à la somme de 139.825.000.000 de FCFA, est réajusté et porté en ressources et en dépenses à la somme de 158.250.000.000 de FCFA, soit un accroissement de 18.425.000.000 de FCFA (+13,18 %) imputable :

- au relèvement de la contribution à l'investissement destiné à la couverture des investissements relatifs à la remise en l'état des infrastructures vitales ;
- à la réévaluation de la Provision pour Investissement Diversifiées (PID) et des dons.

Ainsi, le volet Investissement réajusté pour 2000 se présente comme suit :

I.- Des Ressources

I-1.- Moyens librement affectables

I-1-1.- Ressources propres

- contribution à l'Investissement - provision pour investissements diversifiés - produit de la privatisation - taxe à la superficie	101.788.000.000 de FCFA; 7.537.000.000 de FCFA; 18.500.000.000 de FCFA; 1.425.000.000 de FCFA;
I-1-2 Emprunts Spécifiques (PL 480)	1.000.000.000 de FCFA
Sous Total MLA	TOTAL TOTAL

I-2.- Emprunts

	12.000.000.000 de FCFA 12.000.000.000 de FCFA
Total Ressources hors dons	142.250.000.000 de FCFA
I-3 <u>Dons</u>	16.000.000.000 de FCFA
Total Ressources d'Investissement	158.250.000.000 de FCFA

Les modifications apportées au volet Ressources du Budget initial 2000 sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau Récapitulatif des Ressources d'Investissement

Total III Total Ressources	139.825.000.000	158.250.000.000	38.925.000.000	20.500.000.000	+13,1	100,
- Dons	10,000,000,000	16.000.000.000	6.000.000.000		-	
III- Dons	10,000,000,000	16.000.000.000	6.000.000.000		+60,0	
Total Ressources hors dons (I +II)	129.023.000.000				+60,0	0 10,
Total II	129.825.000.000	142.250.000.000	32.925.000.000	20.500.000.000	9,5	7 89,0
- Emprunts affectés	30.000.000.000	12.000.000.000		18.000.000.000		
II- Emprunts	30.000.000.000	12.000.000.000		18.000.000.000		
Total I	99.825.000.000	130.220.000.000			12.0	7.4
Sous Total 2	2.000.000.000	130.250.000.000	32.925.000.000	2.500.000.000	+30,48	82,3
PL 480	2.000.000.000	1.000.000.000		1.000.000.000		
2- Emprunts spécifiques		1.000.000.000		1.000.000.000	-32,12	
Sous-Total 1	97.825.000.000	129.230.000.000	3220,000.			
- Produits de la privatisation	20.000.000.000	129.250.000.000	32925.000.000	1.500.000.000		81,6
- Taxe à la superficie	1.425.000.000	1.425.000.000 18.500.000.000		1.500.000.000	-7,50	
diversifiés	4.382.000.000	7.537.000.000	3.133.000.000		0,00	
Provision pour investissements		- 707 000 000	3.155.000.000		+71,99	4,76
Contribution à l'Investissement	72.018.000.000	101.788.000.000	29.770.000.000		+31,34	64,32
- Moyens librement affectables 1 - Ressources propres						
	Initiales	Réajustées	+	-		
Désignations	Prévisions	2000	Modifications 2		% de variation	% par rapport au total budget

II.- Des Charges

La structure sectorielle et la répartition des crédits de paiement par ministère qui portent sur la somme de 158.250.000.000 de FCFA, contre 139.825.000.000 de francs CFA de prévision initiale (+13,18 %), sont indiquées dans les tableaux joints en annexe.

Tableau de Répartition des Crédits de Paiement par Secteur

(en milliards de FCFA)

SECTEURS	PREVISIONS INITIALES (1)	PREVISIONS REAJUSTEES 2000 (2)	VARIATION (3) = (2)-(1)	Pourcentages du total réajusté
Secteur de Base	59,272	54,265	-5,007	34,29
Secteur d'Appui	13,810	13,605	-0,205	8,60
Secteur Social	19,845	29,069	9,224	18,37
Secteur Autres	46,898	61,311	14,413	38,74
TOTAL SECTEURS	139,825	158,250	18,425	100,00

Corps de la Loi

CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION

REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail - Progrès

Loi de Finances Rectificative n° _____/ du _____ Portant modification de la Loi de Finances n° 22-99 du 31 décembre 1999 pour l'année 2000

Le Conseil National de Transition a délibéré et adopté ; Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} - La loi n°22-99 du 31 décembre 1999 portant loi de finances pour l'année 2000 est modifiée conformément aux dispositions de la présente Loi.

Première Partie : Des Voies et Moyens

Titre I: Dispositions Fiscales

Article 2.- Les modifications ci-après sont apportées à la loi n° 22-99 du 31 Décembre 1999 portant Loi de Finances pour l'année 2000.

MODIFICATIONS DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Paragraphe 1 - De la Taxe d'Apprentissage

Sans changement

Paragraphe 2.- De la Redéfinition des Etablissements Distincts

Sans changement

Paragraphe 3.- Du Rélèvement des Taux des Patentes et Licences

Article 314 du Code Général des Impôts (CGI)

Tableau A: Sans changement

Tableau B: en bas du tableau

Au lieu de : (a) : Zone 1 : Brazzaville-Centre, Pointe-Noire-Centre, Dolisie-Centre et Nkayi à l'exception de Nkayi District; Zone 2 : Chefs-lieux des Régions et des Districts y compris Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, Moungali, Ouenzé, Talangaï, Mfilou, Pointe-Noire-Cité, Tiétié, Loandjili, Mpaka, Dolisie-cité, Nkayi-District, Mossendjo-District et Ouesso-District.

Zone 3: Autres localités.

Lire:

(a): Zone 1: Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo et Ouesso

Zone 2 : Chefs-lieux de Régions et de Districts

Zone 3: Autres localités.

Le reste sans changement.

Du Paragraphe 4 au Paragraphe 13: sans changement

Paragraphe 14 : Modification de la Loi 12/97 du 12 Mai 1997 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Article 6 nouveau - alinéa 1

Au lieu de :

...conformément aux articles 26, 30 et 42 du Code Général des Impôts.

Lire:

... conformément aux articles 26,30 et 44 du Code Général des Impôts.

Le reste sans changement.

Article 22 nouveau: sans objet.

Titre II: Dispositions relatives aux ressources

Paragraphe 1 : Des Impôts et Revenus autorisés

Article 3.- Sans changement

Paragraphe 2 : De l'Autorisation de contracter

Article 4.-

Au lieu de :..... l'article 57 de la loi 24/66...

Lire:..... l'article 73 de la loi n° 1-2000 du 1er Février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat...

Le reste sans changement.

Deuxième Partie : Des Budgets et Comptes Spéciaux

Sans changement

Troisième Partie : Du Budget de l'Etat

<u>Article 5.</u>- Le Budget général de l'Etat réajusté, en augmentation de Quatre Vingt Seize Milliards Huit Cent Quarante Six Millions (96.846.000.000) de francs CFA, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Sept Cent Soixante Huit Milliards Cent Cinquante Millions (768.150.000.000) de francs CFA, répartie comme suit :

- Fonctionnement hors contribution à - Investissement		609.900.000.000 FCFA 158.250.000.000 FCFA
Ces deux volets du budget sont struct	curés ainsi qu'il suit :	
a) Fonctionnement		
- Recettes Déduction de la contribution à l'inv		- <u>101.788.000.000</u> FCFA
b) <u>Investissement</u>		
- Contribution à l'Investissement Autres Ressources		56.462.000.000 FCFA

A - DU FONCTIONNEMENT

A.1.- Des Ressources

Article 6.- Les ressources de fonctionnement de l'Etat sont réajustées et arrêtées à la somme de Sept Cent Onze Milliards Six Cent Quatre Vingt Huit Millions (711.688.000.000) de francs CFA, contre Six Cent Trois Milliards Quatre Cent Quatre Vingt Dix Sept Millions (603.497.000.000) de francs CFA de prévision initiale, soit une augmentation de Cent Huit Milliards Cent Quatre Vingt Onze Millions (108.191.000.000) de francs CFA (17,93 %) par rapport aux prévisions initiales.

Ces ressources se présentent de la manière suivante :

- Titre 1 : Recettes Fiscales	
- Impôts et taxes intérieurs	102.700.000.000 FCFA
- Droits et taxes de Douanes	43.800.000.000 FCFA
Sous-Total	146.500.000.000 FCFA
- <u>Titre 2</u> : <u>Recettes du Domaine et des Services</u> - Revenus du domaine	246.745.000.000 FCFA
- Redevance pétrolière	190.794.000.000 FCFA
- Recettes de services.	6.000.000.000 FCFA
- autres ressources du domaine	1.550.000.000 FCFA
Sous- Total	445.089.000.000 FCFA

- <u>Titre 3</u>: <u>Ressources de Transferts</u>

- Contributions des organismes divers	. 600.000.000 FCFA
Sous-Total	600.000.000 FCFA
- <u>Titre 4</u> : <u>Ressources Externes</u>	
- Ressources en capital	119.499.000.000 FCFA

119.499.000.000 FCFA

Tableau Récapitulatif des Ressources de Fonctionnement 2000

Désignation	Prévisions	2000	Modifications	2000	% de variation	% du total ressources
	Initiales	Réajustées	+	-		
Titre I: Recettes fiscales						
Impôts et taxes intérieurs	90.496.500.000	102.700.000.000	12.203.500.000	-	13,48	14,43
Droits et taxes de Douanes	64.900.000.000	43.800.000.000	-	21.100.000.000	-32,51	6,15
Sous Total Titre I	155.396.500.000	146.500.000.000	12.203.500.000	21.100.000.000	5,72	20,58
Titre 2 : Recettes du						
Domaine et des Services						
Revenus du domaine	166.954.500.000	248.295.000.000	81.340.500.000		48,72	34,89
Redevance Pétrolière	117.969.000.000	190.794.000.000	72.825.000.000		61,73	26,81
Recettes de services	5.000.000.000	6.000.000.000	1.000.000.000		20,00	0,84
Sous Total Titre 2	289.923.500.000	445.089.000.000	155.165.500.000		53,52	62,54
Titre 3 : Recettes de						
Transferts						
Contribution des organismes						
divers	600.000.000	600.000.000	0			0,08
Sous Total Titre 3	600.000.000	600.000.000	0			0,08
Titre 4 : Ressources						
externes						
Ressources en capital	157.577.000.000	119.499.000.000		38.078.000.000	-24,16	16,80
Sous Total Titre 4	157.577.000.000	119.499.000.000		38.078.000.000	-24,16	16,80
TOTAL	603.497.000.000	711.688.000.000	165.819.000.000	59.178.000.000	17,93	100,00

A.2.- Des Charges

<u>Article 7.-</u> Les charges de Fonctionnement ont augmenté de Cent Huit Milliards Cent Quatre Vingt Onze Millions (108.191.000.000) de francs CFA et sont arrêtées à Sept Cent Onze Milliards Six Cent Quatre Vingt Huit Millions (711.688.000.000) de francs CFA, contre Six Cent Trois Milliards Quatre Cent Quatre Vingt Dix Sept Millions (603.497.000.000) de francs CFA de prévisions initiales, soit une augmentation de 17,93 %. Elles sont détaillées comme suit :

- Titre 5 : Dette Publique

- Dette Extérieure (charge des empr	runts)	372.560.000.000 FCFA
		15.340.000.000 FCFA
	Sous-Total	387.900.000.000 FCFA

- Titre 6 : Fonctionnement des Services

- Charges de Personnel	106.000.000.000 FCFA
- Biens et services consommés	74.000.000.000 FCFA
Sous-Total	180.000.000.000 FCFA

- Titre 7: Transferts et Interventions

- Transferts hors contribution à l'investissement	31.000.000.000 FCFA
- Subventions aux Collectivités Locales	11.000.000.000 FCFA
- Contribution à l'Investissement	101.788.000.000 FCFA
Sous-Total	143.788.000.000 FCFA
TOTAL CHARGES	711.688.000.000 FCFA

Tableau récapitulatif des charges de fonctionnement 2000

	Prévisions	2000		Variations	Relatives
Désignations			Modifications		
	Initiales	Réajustées		Pourcentage	Pourcentage par
				de variation	rapport au total
					du budget
Titre 5 : Dette Publique					
- Dette Extérieure	328 410 000 000	372 560 000 000	44 150 000 000	13,44	52,35
- Dette Intérieure	13 469 000 000	15 340 000 000	1 871 000 000	13,89	2,16
Sous-Total Titre 5	341 879 000 000	387 900 000 000	46 021 000 000	13,46	54,50
Titre 6: Fonctionnement des service	es				
- Personnel	106 000 000 000	106 000 000 000	0	0,00	14,89
- Matériel	22 900 000 000	29 000 000 000	6 100 000 000	26,64	4,07
- Charges Communes	22 695 000 000	45 000 000 000	22 305 000 000	98,28	6,32
Sous-Total Titre 6	151 595 000 000	180 000 000 000	28 405 000 000	18,74	25,29
Titre 7: Transferts et Interventions					
- Transferts hors contribution	38 005 000 000	42 000 000 000	3 995 000 000	10,51	5,90
- Contribution à l'Investissement	72 018 000 000	101 788 000 000	29 770 000 000	41,34	14,30
Sous-Total Titre 7	110 023 000 000	143 788 000 000	33 765 000 000	30,69	20,20
Total	603 497 000 000	711 688 000 000	108 191 000 000	17,93	100,00

<u>Article 8</u>.- La répartition des charges de fonctionnement par fonction et par ministère, hors dette publique et contribution à l'investissement, est présentée comme suit :

Fonction 1 : Législatif, Exécutif et Administrations Générales

Section 115: Conseil National de Transition

620 : Personnel	412.580.000 FCFA		
610 : Matériel	néant	Transferts	6.085.000.000 FCFA
Sous-Total	412.580.000 FCFA	Total CNT	6.497.580.000 FCFA

Section 140 : Présidence de la République

Sous-Total	6.376.800.000 FCFA	Total Prési.Rép	. 6.441.800.000 FCFA
610 : Matériel	5.300.000.000 FCFA	Transferts	65.000.000 FCFA
620 : Personnel	1.076.800.000 FCFA		

Section 160 : Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et Francophonie

620 : Personnel			
610 : Matériel	. 1.325.000.000 FCFA	Transferts	357.000.000 FCFA
Sous-Total	5.510.810.000 FCFA	Total MAECF	. 5.867.810.000 FCFA

Section 170 : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration du Territoire

620 : Personnel	7.775.400.000 FCFA	
610 : Matériel	2.250.000.000 FCFA	Transferts 5.422.000.000 FCFA
Sous-Total	10.025.400.000 FCFA	Total MISAT 15.477.400.000 FCFA

Sestion 190 : Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et de la Promotion de la Femme

620 : Personnel	803.860.000 FCFA	
610 : Matériel	425.000.000 FCFA	Transferts107.000.000 FCFA
Sous-Total	1.228.860.000 FCFA	Total MFPRAPF 1.335.860.000 FCFA

RECAPITULATION

- Personnel	14.254.450.000 FCFA
- Matériel	9.300.000.000 FCFA
Sous-Total	23.554.450.000 FCFA
- Transferts	12.036.000.000 FCFA
Total Fonction 1	35.590.450.000 FCFA

Fonction 2 : Administrations Financières et Economiques

Section 210 : Ministère de l'Economie des Finances et du Budget

610 : Matériel			3.670.871.891 FCFA
Sous-Total	9.927.590.000 FCFA	Total MEFR	13.598.461.891 FCFA

Section 270 : Ministère à la Présidence chargé du Cabinet du Chef de l'Etat et du Contrôle d'Etat

620 : Personnel	657.410.000 FCFA		
610 : Matériel	275.000.000 FCFA	Transferts	90.000.000 FCFA
Sous-Total	932.410.000 FCFA	Total MPCCECE	1.022.410.000 FCFA

RECAPITULATION

- Personnel	7.425.000.000 FCFA
- Matériel	. 3.435.000.000 FCFA
Sous-Total	10.860.000.000 FCFA
- Transfert hors contribution	3.760.871.891 FCFA
- Charges communes	. 45.000.000.000 FCFA
- Contribution à l'Investissement	
Total Fonction 2	161.408.871.891 FCFA

Fonction 3 : Défense, Sécurité et Justice

Section 310 : Ministère à la Présidence chargé de la Défense Nationale

Section 330 : Ministère de la Justice, Garde des Sceaux

 620 : Personnel
 1.708.640.000 FCFA

 610 : Matériel
 325.000.000 FCFA
 Transferts
 335.000.000 FCFA

 Sous-Total
 2.033.640.000 FCFA
 Total MJGS
 2.368.640.000 FCFA

RECAPITULATION

Fonction 4 : Infrastructures et Transports

Section 410 : Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics

620 : Personnel 610 : Matériel Sous-Total		Transferts 156.868.109 FCFA Total METP 692.618.109 FCFA	
Section 426 : Ministère de la Const	truction, de l'Urbanism	e, chargé de la Réforme Foncière	
620 : Personnel	537.013.000 FCFA 255.000.000 FCFA 792.013.000 FCFA	Transferts 150.000.000 FCFA Total MCURF 942.013.000 FCFA	
Section 450 : Ministère des Transports, de l'Aviation civile, chargé de la Marine Marchande			
620 : Personnel	228.330.000 FCFA 170.000.000 FCFA 398.330.000 FCFA	Transferts 303.500.000 FCFA Total MTACMM.701.830.000 FCFA	
Section 460 : Ministère des Postes et Télécommunications			
620 : Personnel	138.000.000 FCFA	Transferts115.000.000 FCFA Total MPT270.150.000 FCFA	

Section 470 : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional

620 : Personnel		76.800.000 FCFA		
610: Matériel		250.000.000 FCFA	Transferts	147.000.000 FCFA
	Sous-Total	326.800.000 FCFA	Total MATDR.	473.800.000 FCFA

- Personnel	.1.210.043.000 FCFA
- Matériel	. 998.000.000 FCFA
Sous-Total	2.208.043.000 FCFA
- Transferts	872.368.109 FCFA
TOTAL FONCTION 4	3.080.411.109 FCFA

Fonction 5 : Activités du Secteur Primaire

Section 510 : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

620 : Personnel	3.089.4	70.000 FCFA			
610 : Matériel		00.000 FCFA	Transferts.	264.5	500.000 FCFA
	Sous-Total		Total MA	E3.558.	970.000 FCFA
Section 520 : Ministèr	e de l'Economie Forestière chargé d	e la Pêche et des	Ressource	s Halieutiques	1
(20 · Damanus)	1 002	121 000 ECEA			
	1.092.		Transforts	598.5	SON NON ECEA
610 : Materiel					
	Sous-Total1.291	.131.000 FCFA	I otal MIE	FPKH1.889.	711.000 FCFA
Section 551 · Ministèr	re de l'Industrie Minière et de l'Envi	ronnement			
Section 551 : Minister	e de l'industrie l'anglere et de l'2221				
620 · Personnel		400.849.000 FG	CFA		
610 · Matériel		183.000.000 FO		ransferts	.84.000.000 FCFA
oro , materior	Sous-Total	583.849.000 F		otal MIME6	667.849.000 FCFA
	5045 1 0441	000101710001			
Section 560 : Ministèr	re des Hydrocarbures				
620 : Personnel.		89.060.000 Fo	CFA		
610 : Matériel		155.000.000 F	CFA T	ransferts2	25.000.000 FCFA
	Sous-Total	244.060.000 F	CFA T	otal MH	469.060.000 FCFA

Section 570 : Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

620 : Personnel	87.100.000 FCFA	Transferts 02 500 000 ECE A
610 : Matériel	185.000.000 FCFA	Transferts 93.500.000 FCFA
Sous-Total	272.100.000 FCFA	Total MEH365.600.000 FCFA

- Personnel	4.758.610.000 FCFA
- Matériel	927.000.000 FCFA
Sous-Total	5.685.610.000 FCFA
- Transferts	1.265.580.000 FCFA
TOTAL FONCTION 5	6.951.190.000 FCFA

Fonction 6 : Activités des Secteurs Secondaire et Tertiaire

Section 610 : Ministère du Développement Industriel, chargé de la Promotion du Secteur Privé

Sous-Total	869.127.000 FCFA	Total MDIPSP936.627.000 FCFA
610 : Matériel	175.000.000 FCFA	Transferts67.500.000 FCFA
620 : Personnel	694.127.000 FCFA	

Section 620 : Ministère du Commerce et des Approvisionnement, des Petites et Moyennes Entreprises, chargé de l'Artisanat

620 : Personnel	963.950.000 FCFA
610 : Matériel	175.000.000 FCFA Transferts261.680.000 FCFA
Sous-Total	1.138.950.000 FCFA Total MCAPMEA 1.400.630.000 FCFA

- Personnel	1.658.077.000 FCFA
- Matériel	350.000.000 FCFA
Sous-Total	2.008.077.000 FCFA
- Transferts	329.180.000 FCFA
TOTAL FONCTION 6	2.337.257.000 FCFA

Fonction 7: Culture, Enseignement et Recherche

Section 710 : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur chargé de la Recherche Scientifique

Sous-Total	38.519.499.000 FCFA	Total MEPSSRS53.488.999.000 FCFA
610 : Matériel	2.725.000.000 FCFA	Transferts 14.969.500.000 FCFA
620 : Personnel	35.794.499.000 FCFA	

Section 720 : Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, chargé du Redéploiement de la Jeunesse, de l'Instruction Civique et des Sports

Sous-Total	4.427.278.000 FCFA	Total METPRJICS.5.739.278.000 FCFA
610 : Matériel	1.030.000.000 FCFA	Transferts1.312.000.000 FCFA
620 : Personnel	3.397.278.000 FCFA	

Section 740 : Ministère de la Culture et des Arts, chargé du Tourisme

Sous-Total	772.696.000 FCFA	Total MCAT1.211.696.000 FCFA
610 : Matériel	180.000.000 FCFA	Transferts 439.000.000 FCFA
620 : Personnel	592.696.000 FCFA	

Section 770 : Ministère de la Communication, chargé des Relations avec le Conseil National de Transition

620 : Personnel	2.212.540.000 FC	CFA	
610 : Matériel	260.000.000 FCFA	Transferts	189.000.000 FCFA
Sous-Total	2.472.540.000 FC	CFA Total MCR	CNT2.661.540.000 FCFA

- Personnel	41.997.013.000 FCFA
- Matériel	4.195.000.000 FCFA
Sous-Total	46.192.013.000 FCFA
- Transferts	16.909.500.000 FCFA
TOTAL FONCTION 7	63.101.513.000 FCFA

Fonction 8 : Actions Sanitaire et Sociale

Section 810 : Ministère de la Santé, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire

Sous-Total	10.756.766.000 FCFA	Total MSSAH	17.131.266.000 FCFA
610 : Matériel	1.885.000.000 FCFA	Transferts	6.374.500.000 FCFA
620 : Personnel	8.871.766.000 FCFA		

Section 860 : Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

on ooo . Ministere uu Travan et de la secur	ite Sociale		
620 : Personnel	1.049.401.000 FC	FA	
610 : Matériel	135.000.000 FCFA	Transferts	112.000.000 FCFA
Sous-Total	1.184.401.000 FCFA	Total MTSS1	.296.401.000 FCFA

- Personnel	9.921.167.000 FCFA
- Matériel	2.020.000.000 FCFA
Sous-Total	11.941.167.000 FCFA
- Transferts	6.486.500.000 FCFA
TOTAL FONCTION 8	18.427.667.000 FCFA

RECAPITULATION GENERALE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Dette Publique	387.900.000.000 FCFA
- Personnel	106.000.000.000 FCFA
- Matériel	29.000.000.000 FCFA
- Charges Communes	45.000.000.000 FCFA
- Transferts hors contribution à l'investissement	42.000.000.000 FCFA
- Contribution à l'investissement	101.788.000.000 FCFA
Total dépenses de fonctionnement	711.688.000.000 FCFA

B.- De l'Investissement

B.1.- Des Ressources

Article 9.- Les ressources d'Investissement réajustées pour l'année 2000 sont arrêtées à la somme de Cent Cinquante Huit Milliards Deux Cent Cinquante Millions (158.250.000.000) de francs CFA, contre Cent Trente Neuf Milliards Huit Cent Vingt Cinq Millions (139.825.000.000) de francs CFA, soit une augmentation de Dix Huit Milliards Quatre Cent Vingt Cinq Millions (18.425.000.000) de francs CFA (+13,18 %) par rapport aux prévisions initiales.

Ces ressources sont réparties ainsi qu'il suit :

B.1-1.- Moyens Librement Affectables

a) Ressources propres:

- contribution à l'Investissement	101.788.000.000 FCFA
- provision pour financement des investissements diversifiés (PID)	7.537.000.000 FCFA
- produits de privatisation des Entreprises	18.500.000.000 FCFA
- taxe à la superficie.	1.425.000.000 FCFA
Sous-Total	129.250.000.000 FCFA

b) Emprunts Spécifiques

- PL 480	1.000.000.000 FCFA
Sous-Total	1.000.000.000 FCFA
Sous-Total MLA	

B.1-2.- Emprunts

- Emprunts affectés	••	12.000.000.000 FCFA 12.000.000.000 FCFA
Total Ressources (hors Dons)	•	142.250.000.000 FCFA
B.1-3 <u>Dons</u>		16.000.000.000 FCFA
Total Ressources d'Investissement		158.250.000.000 FCFA

Tableau Récapitulatif des Ressources d'Investissement

Désignations	Prévisions	2000	Modifications	2000	% de variation	% par rapport au total budget	
	Initiales	Réajustées	+	-			
I- Moyens librement affectables							
1- Ressources propres							
- Contribution à l'Investissement	72.018.000.000	101.788.000.000	29.770.000.000		+31,34	64,32	
- Provision pour investissements							
diversifiés	4.382.000.000	7.537.000.000	3.155.000.000		+71,99	4,76	
- Taxe à la superficie	1.425.000.000	1.425.000.000	0		0,00	0,90	
- Produits de la privatisation	20.000.000.000	18.500.000.000		1.500.000.000	-7,50	11,69	
Sous-Total 1	97.825.000.000	129.250.000.000	32925.000.000	1.500.000.000		81,67	
2- Emprunts spécifiques							
PL 480	2.000.000.000	1.000.000.000		1.000.000.000	-32,12	0,63	
Sous Total 2	2.000.000.000	1.000.000.000		1.000.000.000	-50,00	0,63	
Total I	99.825.000.000	130.250.000.000	32.925.000.000	2.500.000.000	+30,48	82,30	
II- Emprunts							
Emprunts affectés	30.000.000.000	12.000.000.000		18.000,000.000	-60,00	7,59	
Total II	30.000.000.000	12.000.000.000		18.000.000.000	-60,00	7,59	
Total Ressources hors dons (I +II)	129.825.000.000	142.250.000.000	32.925.000.000	20.500.000.000	9,57	89,89	
III- Dons							
Dons	10.000.000.000	16.000.000.000	6.000.000.000		+60,00	10,11	
Total III	10.000.000.000	16.000.000.000	6.000.000.000		+60,00	10,11	
TOTAL RESSOURCES	139.825.000.000	158.250.000.000	38.925.000.000	20.500.000.000	+13,18	100,00	

B.2.- Des Dépenses

Article 10.- Sont ouverts au titre de l'Investissement du budget 2000 réajusté, les crédits de paiement pour un montant de Cent Cinquante Huit Milliards Deux Cent Cinquante Millions (158.250.000.000) de francs CFA, réparti par secteur, conformément au tableau ci-dessous :

Tableau de Répartition des Crédits de Paiement par Secteur

(en milliards de FCFA)

SECTEURS	PREVISIONS INITIALES (1)	PREVISIONS REAJUSTEES 2000 (2)	VARIATION $(3) = (2)-(1)$	Pourcentages du total réajusté	
Secteur de Base	59,272	54,265	-5,007	34,29	
Secteur d'Appui	13,810	13,605	-0,205	8,60	
Secteur Social	19,845	29,069	9,224	18,37	
Secteur Autres	46,898	61,311	14,413	38,74	
TOTAL SECTEURS	139,825	158,250	18,425	100,00	

Article 11.- Toutes les dispositions antérieures non contraires à la présente loi sont maintenues.

Article 12.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 10 octobre 2000

Sum 3

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Mathias DZON

ANNEXES

TABLEAU DE REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS PAR MINISTERE

(en millions de FCFA)

								(en millions	ue rer	4)
	AUTOTISAT° AUTOTISAT° PREVISIONS REPORT PREVISIONS BUDGETAIRES 2000 RE					RES 2000 REA	JUSTEES	S		
	DE PROGR.	DE PROGR.	INITIALES	DE	RESSOUR	CES LIBR	EMENT			
MINISTRE	PIPC	REAJUSTE	2000	CREDIT	AFFECTABLES					
					Ressources	Emp.		Emprunts	Dons	Total
					Propres	Spécif.	Total	Affectés		
Présidence de la République	18 518	21 298	5 184	2 050	8 266		8 266		197	8 463
Présidence Cabinet Chef Etat Contrôle	1 230	1 574	60	94	154		154			154
Présidence Défense Nationale	50 235	53 479	15 210	1 000	16 210		16 210		800	17 010
Agriculture – Elevage	17 170	20 326	3 925	450	3 970	225	4 195		358	4 553
Garde des Sceaux - Justice	4 500	5 169	970	900	1 870		1 870		361	2 231
Economie - Finances - Budget	28 302	29 710	6 388	5 234	10 699	402	11 101	600	213	11 914
Affaires Etrangères - Coopération	8 740	10 214	4 750	1 167	4 917		4 917		1 000	5 917
Transports - Aviation Civile - Marine	52 080	59 214	13 849	2 260	15 340		15 340			15 340
Marchande										
Aménagement Territoire –	20 220	21 560	5 055	1 000	4 175		4 175		220	4 395
Développement Régional										
Construction – Urbanisme – Habitat	15 040	15 840	3 151	800	2 591		2 591	1 360		3 951
Equipement – Travaux Publics	45 645	53 621	14 250	5 427	16 577		16 577	7 569	1 939	26 085
Intérieur – Sécurité - Administration	18 500	27 024	6 315	3 725	6 730		6 730		864	7 594
Territoire										
Hydrocarbures	1 000	1 000	340		340		340			340
Energie et Hydraulique	60 500	41 308	22 058	217	2 297	40	2 337		2 314	4 651
Culture - Arts - Tourisme	7 170	8 056	500	77	577		577			577
Santé – Solidarité - Action Humanitaire	44 000	49 997	10 234	3 070	11 080	203	11 283		5 050	16 333
Industrie Minière et Environnement	4 850	4 875	868	25	508		508		385	893
Economie Forestière - Pêche -	15 420	15 470	8 043	50	5 475	30	5 505		1 845	7 350
Ressources Halieutiques										
Commerce – Approvisionnement PME – Artisanat	7 736	7 736	2 260		2 260		2 260		20	2 280

TABLEAU DE REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS PAR MINISTERE

(en millions de FCFA)

	AUTOTISAT°	AUTOTISAT°	PREVISIONS	REPORT	PREVI	SIONS BI	DGETAIL	RES 2000 REA		
MINISTRE	DE PROGR. PIPC	DE PROGR. REAJUSTE	INITIALES 2000	DE CREDIT	RESSOURCES LIBREMENT AFFECTABLES			LES 2000 RES	I COLLEGE	
					Ressources Propres	Emp. Spécif.	Total	Emprunts Affectés	Dons	Total
Fonction Publique – Réformes Adm – Promotion de la Femme	6 574	6 824	690	450	810	100	910		284	1 194
Communication – Porte Parole Gouvernement . Relation CNT	15 080	16 140	5 755	584	5 768		5 768	571		6 339
Enseignement Primaire, Secondaire Super. Recherche Scientifique	15 945	16 134	1 774	200	1 849		1 849		150	1 999
Enseignement Technique Professionnel Instruction Civique - Sports	21 423	23 453	3 897	1 470	4 043		4 043	1 900		5 943
Postes et Télécommunications	5 600	5 400	3 360	100	1 850		1 850			1 850
Travail - Sécurité Sociale	3 880	4 205	470	75	545		545			545
Développement Industriel Promotion Secteur Privé National	3 350	3 506	469		349		349			349
Parlement	2 357	2 357					0			0
TOTAL GENERAL	495 065	525 490	139 825	30 425	129 250	1 000	130 250	12 000	16 000	158 250

TABLEAU DE REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT PAR SECTEURS

LIBELLE	COMPOSANTES DU SECTEUR	PREVISION BUDGETAIRE PAR SECTEUR
LIDELLE		4,651
	Energie et Hydraulique Deblies	
	2. Equipement et Travaux Publics	26,085
	3. Transports et Aviation Civile – Marine Marchande	15,340
SECTEUR DE BASE	4. Communication	6,339
	5. Télécommunication	1,850
	Sous-total	54,265
	1. Agriculture et Elevage	4,553
	2. Pêche – Eaux et Forêts	7,350
	3. Hydrocarbures	0,340
SECTEUR D'APPUI	4. Environnement – Industrie et Mines	0,893
	5. Tourisme et Autres	0,469
	Sous-total	13,605
	1. Santé – Action Sociale – Eau – Assainissement	16,333
	2. Education – Recherche Scientifique	1,999
	3. Jeunesse et Sports	5,943
SECTEUR SOCIAL	4. Habitat	3,951
	5. Culture et Arts et Autres	0,843
	Sous-total	29,069
	Autres Administrations Publiques	61,311
AUTRES SCTEURS	Sous-total	61,311
	158,250	